

Communiqué
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW – Code 01
+ Hebdomadaires régionaux

UNE ENTENTE DE 12,6 M \$ POUR SOUTENIR LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL AUPRÈS DES ENFANTS DÉFAVORISÉS

Québec, le 20 novembre 2006 - La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Thériault, et le président du conseil et chef de la direction de la Fondation Lucie et André Chagnon, monsieur André Chagnon, ont signé aujourd'hui une entente qui rehausse le soutien offert aux responsables de la garde en milieu familial œuvrant en milieu défavorisé. D'une durée de trois ans et pourvue d'un budget de 12,6 millions de dollars, cette entente permettra de favoriser le développement des enfants, d'améliorer leurs chances de réussite scolaire et de faciliter leur intégration sociale.

« Offrir des chances de réussite égales à tous les enfants du Québec est un objectif que nous poursuivons sans relâche. Je salue, en cette Journée mondiale de l'enfance, le fait que cet idéal soit partagé par d'autres acteurs sociaux et je suis convaincue qu'un tel partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon est un pas significatif en vue d'offrir aux enfants plus défavorisés les chances d'un avenir meilleur », a souligné la ministre Thériault.

Mentionnons que les centres de la petite enfance et les garderies ont déjà accès à une allocation budgétaire spécifique lorsqu'ils sont situés en milieu défavorisé. L'entente permettra de soutenir de la même façon les responsables de la garde en milieu familial qui accueillent près de la moitié des enfants qui utilisent les services de garde.

« Cette initiative conjointe permettra aux enfants vivant dans des familles vulnérables d'avoir une chance égale aux autres de réussir dans le système scolaire et dans leur vie. En soutenant davantage les personnes qui assument les services de garde en milieu familial et en intégrant les parents au processus de développement maximal de leurs enfants, nous nous assurons ainsi une entrée scolaire réussie. En ce sens, ce projet est conforme à la mission de notre Fondation de mener des actions à long terme axées sur la prévention de la pauvreté et de la maladie, principalement auprès des enfants et de leurs parents, et d'atteindre notre cible, soit celle de contribuer à la réussite scolaire des jeunes Québécois », a déclaré monsieur André Chagnon.

La directrice générale de l'Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec, madame Nathalie D'Amours, s'est également réjouie de l'annonce de ce partenariat. « Nous accueillons favorablement cet investissement qui témoigne d'une volonté d'offrir un soutien particulier aux éducatrices en milieu familial, partenaires du réseau, dans les régions ciblées. Une telle entente, a souligné madame D'Amours, bénéficiera à des milliers d'enfants et permettra aux éducatrices en milieu familial, par leur engagement, de mieux faire face aux défis que pose le développement des enfants en milieux défavorisés ».

Une entente en deux volets

L'entente signée aujourd'hui comporte deux volets. Le premier volet est placé sous la responsabilité du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Il se traduit par le versement d'une allocation additionnelle à certains bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial qui se trouvent dans des milieux défavorisés. Cette allocation leur permettra d'accorder plus de soutien aux responsables d'un service de garde en milieu familial qui rencontrent des défis particuliers eu égard au développement des enfants dont elles ont la charge. Pour atteindre ses objectifs, le ministère versera la somme globale de 9 millions de dollars, à raison de 3 millions de dollars par année.

Le deuxième volet est placé sous la responsabilité de la Fondation et consiste à développer une stratégie de formation et de soutien aux responsables d'un service de garde en milieu familial situé en milieu défavorisé et aux conseillères des bureaux coordonnateurs. La Fondation affectera quant à elle une somme de 3,6 millions de dollars.

« De nombreuses études ont démontré l'efficacité des interventions précoces auprès des enfants en milieu défavorisé. Dans cette perspective, les milieux de garde constituent des lieux propices à la prise en charge des enfants qui ont des besoins particuliers. Les responsables de la garde en milieu familial sont directement liées au mieux-être des enfants et le soutien que nous leur offrons leur permettra de mieux préparer ces petits à réussir leur passage en milieu scolaire », a conclu la ministre Théberge.

-30-

Sources :

Daniel Desharnais
Attaché de presse
Cabinet de la ministre de la
Famille, des Aînés et de la
Condition féminine
(418) 643-2181

Monique Laprise
Gestionnaire
Projet de perfectionnement en milieu familial
Fondation Lucie et André Chagnon
(514) 380-2001, poste 1056